Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°250326AR047CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et le stationnement – Allée des fileurs - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par Mme DELAVAL Chloé
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Allée des fileurs à Hondschoote afin de faciliter l'intervention d'un camion benne,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées face au n°9 allée des fileurs le Samedi 29 mars 2025 à Hondschoote :

- Empiètement sur chaussée
- Interdiction de circuler au droit du chantier
- Interdiction de stationner

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
M. le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.
Mme DELAVAL Chloé pour information et exécution.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 26 mars 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON